

RAPPORT DU JURY
SAENES classe supérieure- interne
Session 2017

La composition du jury est fixée par arrêté joint en annexe.

Quelques chiffres :

		Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Femmes	EPLÉ				
	Services déconcentrés- Supérieur				
Hommes	EPLÉ				
	Services déconcentrés- Supérieur				
TOTAL		450	257	18	5

Quelques observations :

1. Sur l'épreuve écrite :

Le sujet était le suivant : « Vous êtes affecté au bureau des affaires juridiques du rectorat de l'académie de X. Le Recteur doit participer à un colloque sur la laïcité organisé par un quotidien régional. Il vous demande des précisions pour répondre aux questions susceptibles de lui être posées. »

L'énoncé du sujet n'exigeait pas la rédaction d'une note administrative ; ceux qui ont choisi la présentation de type note administrative n'ont pas été sanctionnés. En revanche, le jury a constaté que les candidats qui avaient pris cette option n'avaient pas rendu les meilleures copies.

Sur la forme :

Les candidats ont bien repris les trois questions, en les détachant sur l'espace copie pour les différencier.

Les meilleures copies affichaient une présentation aérée et soignée; les trois questions étant clairement isolées les unes des autres, espacées et soulignées.

Dans l'ensemble, le jury a constaté une bonne qualité de syntaxe et la maîtrise de l'orthographe.

Le style administratif mériterait en revanche d'être plus direct, fluide et surtout précis.

Certains candidats ne se sont pas suffisamment positionnés par rapport à l'attendu de la hiérarchie et en particulier du recteur. Il leur est conseillé de consulter les notes produites au sein de leur service par leurs responsables à l'attention de leur IA DASEN ou du recteur, dès lors qu'il s'agit de *notes non confidentielles*.

Le recteur dispose de peu de temps pour prendre connaissance des informations que les services lui remontent ; aussi, ***les réponses se doivent d'être concises et argumentées***.

Sur le fond :

De nombreux candidats n'ont pas su sélectionner les informations utiles à la rédaction de la réponse. Le copier-coller de textes a figuré dans beaucoup de copies.

Le jury conseille aux candidats de partir du cadre général puis d'aller vers le particulier.

La réponse aux questions méritait d'abord une recherche des textes et jurisprudences sur lesquels il convenait de s'appuyer, ensuite une reformulation des principes dégagés (principe de neutralité, obligation d'obéissance) en les articulant selon un raisonnement clair, pour conclure précisément au regard des éléments de droit et de contexte donnés.

En effet, chaque question devait conduire le candidat à repérer les éléments de droit (textes législatifs, code de l'éducation, jurisprudences ...) et de contexte (établissement public, évènement festif, culturel ?), les combiner ensuite habilement pour que la réponse s'impose de façon limpide et incontestable.

2. Sur l'épreuve orale : elle comprenait deux parties, d'une part un exposé de carrière, d'autre part un entretien avec le jury.

Pour l'exposé de carrière, il est conseillé aux candidats :

- sur la forme: de respecter le temps de 10 minutes pour l'exposé ; Les exposés doivent être structurés (annonce de plan) et se dérouler dans le temps imparti (10 minutes), en employant une formulation claire et précise ;
- sur le fond : l'exposé doit faire apparaître leur positionnement dans l'institution et les enjeux de leurs missions

L'exposé de carrière doit contextualiser les missions confiées (quelle institution, nombre d'agents etc...) et mettre en valeur les spécificités du métier (difficultés, intérêt...), l'apport des différentes expériences.

Les candidats sont invités à présenter les points saillants de leur parcours de carrière : les métiers exercés, les compétences développées, acquises en prenant appui sur des exemples pertinents. L'exposé chronologique doit être retenu seulement s'il permet de répondre aux préconisations énoncées ci-dessus.

Le jury suggère fortement de joindre un document au dossier RAEP permettant d'apprécier le degré d'autonomie et d'initiative de la personne dans son environnement professionnel; pour autant ce document doit être sincère.

L'exposé ne doit pas être un copier-coller du dossier RAEP ni une description détaillée de leurs tâches.

L'entretien doit démontrer la capacité du candidat à se situer dans son environnement professionnel, ***à en saisir les enjeux et les problématiques comme à se projeter dans une perspective d'évolution professionnelle***. Les membres du jury recherchent l'esprit de curiosité et surtout le potentiel des candidats à assurer la responsabilité de cadre intermédiaire.

Les motivations du candidat doivent être réfléchies et exposées clairement.

Les connaissances du système éducatif restent à parfaire. Il est vivement conseillé de consulter le site du ministère de l'éducation nationale pour connaître les réformes d'actualité afin de démontrer sa capacité d'ouverture.

Sur les mises en situation, le jury n'attend de réponse précise mais une réflexion, une capacité à peser les enjeux et surtout du bon sens,

La spontanéité et la sincérité des candidats sont appréciées.

Fait à Aix en Provence, le jeudi 30 novembre 2017

La présidente du Jury
Blandine Brioude